Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_88-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_88

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 1er juillet**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 24 juin 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 24 juin 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme FORESTIER Anne, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. CHARLES Bruno.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. LAMOUR Franck, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_88-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

26-88) DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - UNION SPORTIVE COMBOURGEOISE

Rapporteur : Mme Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux finances

Nomenclature : 7.5 – FINANCES LOCALES/Subventions

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Budget Principal Primitif 2026,
VU la demande de l'association Union Sportive Combourgeoise,
VU l'avis de la commission Vie Sportive réunie le 11 mai 2026,
Vu l'avis de la commission Finances réunie le 10 juin 2026,

CONSIDERANT que la Ville dispose d'un fonds de réserve pour le règlement des subventions,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DE VERSER** à l'association Union Sportive Combourgeoise une subvention de fonctionnement de **7 000 €,**
- **DE PRECISER** que cette somme sera prise sur le montant du fonds de réserve des subventions et qu'elle sera réglée sur l'article 65748 de l'exercice 2026 du Budget Principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

F. LAMOUR

Le Maire,

J. LE BESCO